



Frouzins le, 07 Mai 2019

DÉPARTEMENT de la HAUTE-GARONNE  
Arrondissement de Muret  
31270

## Arrêté n°2019-42

### Travaux City Park

Monsieur le Maire de la Commune de Frouzins,

Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 et suivants et L.2214-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande déposée en date 25/04/2019, par l'entreprise STPM, route de Trixe 82710 BRESSOLS ;

Considérant que les travaux de réfection du sol imposent que soient prescrites les mesures de sûreté visant à prévenir les risques auxquels seraient exposées les personnes susceptibles d'y accéder;

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'accès au City Park, sera interdit du mardi 14 Mai 2019 au lundi 20 Mai 2019 inclus.

**Article 2 :** Monsieur le Maire, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale principal 2<sup>ème</sup> classe, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Cugnaux et tout agent placé sous ses ordres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de Muret.

Adjoint au Maire  
J. CARBONÉ



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.